



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

GE

NOTIFICATION POUR COMMINATION DE FAILLITE

- 1. Débitrice: **CANOPEE ARCHITECTURE Sàrl, Anthony LEONE, ass. gérant**, Avenue Henri-Dunant 14, 1205 Genève
- 2. Commandement de payer N°: 13 861430 C
- 3. Créancier: CIEPP Caisse Inter-Entr. de Prévoyance Prof., Rue de Saint-Jean 67, 1201 Genève
- 4. **Remarques:** Créance: Selon commination de faillite CDF
Capital: CHF591.95 plus frais
Cause de l'obligation: Facture du 08.08.13 Contr.prév.prof
août13
En application de l'art. 66 al. 4 ch. 2 LP, la notification se fait par publication lorsque: le débiteur se soustrait obstinément à la notification.
N'ayant pas obtempéré au commandement de payer, le débiteur est menacé de faillite par le créancier si les créances ci-après ainsi que les frais de poursuite ne sont pas payés dans les vingt jours dès la notification du présent acte. Si le débiteur estime ne pas être sujet à la poursuite par voie de faillite, il peut, dans les dix jours, à teneur de l'article 17 de la loi sur la poursuite, porter plainte auprès de la Commission de Surveillance de l'Office des poursuites. Le débiteur a d'ailleurs la faculté de solliciter de l'autorité compétente l'octroi d'un sursis concordataire.

Office des poursuites Genève
1211 Genève 8

01837165



Freitag - Vendredi - Venerdì, 12.12.2014, No 241, Jahrgang - année - anno: 132

Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni
Verschiedenes - Divers - Diversi